

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 31 mai 2018, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2018

Etaient présents les conseillers municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, CONVERT Jacques, BERNOU Malika, BURDET Eric, CAVALLO Sandrine, CROSET Mathieu, ELHOMBRE Daniela, GIRARDIN Marcel, GOUJON Alain, PALUMBO Floriane, POLLIER Andréa, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle.

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, MARTIN Catherine, NOIRAY Jean.

PROCURATIONS : Jean Noiray a donné pouvoir à Alain Goujon

SECRETAIRE DE SEANCE : Malika BERNOU

Convocations du Conseil Municipal envoyées le 31 mai 2018

Affichage de la réunion du Conseil Municipal le 31 mai 2018

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 avril 2018

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents, ce jour-là : Isabelle ANDRE, Nicolas BOLLON, Hervé BOUVIER, Mathieu CROSET, Catherine MARTIN.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 1

Abstention : 0

I – NŒUD AUTOROUTIER

- Présentation du projet par Madame QUIVET Sandra – Groupe APRR - AREA

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a fait l'objet d'études et de présentations en Préfecture à plusieurs reprises et informe que ce soir, Madame Sandra QUIVET, Conductrice d'opérations grands projets à la Société APRR-AREA est venue présenter ce dossier au conseil municipal avant l'enquête publique qui aura lieu prochainement.



© Photographie APRR/Usama - De SERRES Léonard

Madame QUIVET expose que ce nœud autoroutier a été conçu initialement comme un diffuseur simple complété par la suite par des contournements est et ouest.

Au final, ces contournements ont été abandonnés, hors pour autant, le trafic a augmenté et les caractéristiques géométriques ne sont plus adaptés, ce qui fait que, les conditions de sécurité et de fluidité se sont fortement dégradées.

En janvier 2014, l'Etat a confié à AREA, ce réaménagement de ce nœud autoroutier dans le cadre du contrat de plan 2014/2018.

Les objectifs de ce réaménagement sont le renforcement de la sécurité, la fluidification du trafic mais également le maintien du covoiturage et profiter de ce projet pour améliorer l'intégration environnementale et urbaine de ce nœud autoroutier.

Elle poursuit en présentant à l'écran les différentes phases du projet.

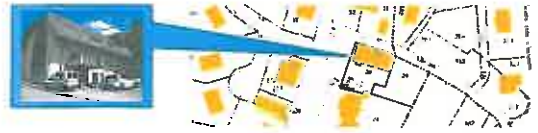
Deux enquêtes publiques portant sur ce projet de réaménagement du nœud autoroutier auront lieu du 27 juin au 10 août 2018. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête papier dans les communes de Chambéry (mairie quartier centre ville), la Motte Servolex et Voglans aux jours et heures d'ouverture au public, mais aussi sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr777>

Le commissaire enquêteur chargé de ce dossier est Monsieur Michel Charpentier et sera en Mairie de Voglans le 6 juillet 2018 de 16 h à 18 h 30.

A l'issue de cette présentation, des questions sont posées à Madame QUIVET, notamment sur l'emprise foncière nécessaire à la création de la bretelle direction Annecy, la réalisation d'écrans acoustiques qui diminueront le bruit venant de l'autoroute.

II – FINANCES

➤ Bâtiment « Ancienne mairie »



○ Désaffectation et déclassement

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, en date du 12 février a approuvé la cession du bâtiment dit « Ancienne mairie » situé Rue Centrale. Un cahier des charges a été élaboré, une consultation a été lancée et une proposition d'acquisition a été présentée. Il est nécessaire de constater la désaffectation des parcelles AP 25, 26, 27, 28, 29 et 30 et leur déclassement du domaine public et de les intégrer au domaine privé communal ceci, afin de mener à bien cette cession.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la désaffectation et le déclassement de ces parcelles ci-dessous désignées.

POUR : 15 dont 1 pouvoir

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

○ Cession du bâtiment et des parcelles

Monsieur le Maire poursuit en mentionnant qu'une offre a été déposée pour 320 000 € au nom de la SASU AFONSO.

Le conseil municipal accepte de céder le bâtiment communal et les parcelles AP 28 (partiellement) 29 et 30 et charge Monsieur le Maire de signer tout acte nécessaire pour aboutir à la vente de ce bien.

Les autres parcelles rentreront dans le patrimoine du conseil syndical de l'immeuble OPAC de la Savoie au moment de la régularisation des transferts de voiries avec cet organisme.

Madame Pollier demande si on connaît la destination de ce bien, souhaité par l'acquéreur. Monsieur le maire l'informe que dans le cadre de la proposition déposée en mairie, le projet comporte la réalisation de 5 appartements.

Monsieur Girardin regrette que ce bâtiment ne reste pas dans le domaine privé ou public de la commune car pour lui, ce bâtiment a un passé et un caractère architectural marqué et pour cette raison, il votera contre.

Monsieur le maire comprend cette décision mais lui précise qu'à ce jour, il est compliqué de garder ce bien et devoir le mettre en conformité « accessibilité PMR ».

POUR : 14 dont 1 pouvoir

CONTRE : 1 (M. Girardin)

ABSTENTION : 0

➤ Terrains de Villarcher

○ Cession des parcelles AK 31, 32 et 181

Monsieur le maire expose que dans le cadre d'un programme immobilier sur Villarcher, il a été sollicité par le promoteur afin d'intégrer dans ce projet les parcelles AK31, 32 et 181, propriétés de la commune. Ce projet consiste en la réalisation de villas jumelées sur des parcelles privées contiguës et la réalisation de deux bâtiments d'habitation collectifs type grosse ferme, sur les parcelles communales.



Une estimation établie par la Direction Générale des Finances Publiques s'élève à 550 000 €.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de céder au promoteur ARMANET et PELISSIER PROMOTION les parcelles AK 31, 32 et 181 dont la superficie est de 2123 m² au prix de 550 000 €.

Monsieur GIRARDIN regrette que le conseil municipal soit appelé à délibérer sur une vente dont on ne connaît pas le nombre de logements envisagés, l'impact sur le voisinage, le stationnement...

Monsieur le maire l'informe qu'actuellement aucun dossier de permis de construire n'est déposé. Les renseignements donnés dans la délibération correspondent au projet, à savoir, les villas jumelées et les deux bâtiments collectifs, type grosse ferme, qui ne seront pas plus importants que les habitations voisines.

Il précise qu'actuellement c'est le PLU qui s'applique et que les projets immobiliers qui sont présentés doivent respecter ce règlement.

Après ce débat, Monsieur le Maire met au vote la délibération portant sur la cession à la Société ARMANET et PELISSIER PROMOTION des parcelles AK 31,32 et 181 au prix de 550 000 €.

Le conseil municipal accepte cette cession dans les conditions annoncées.

POUR : 14 dont 1 pouvoir

CONTRE : 1 (M. Girardin)

ABSTENTION : 0

➤ **Tarifs des services périscolaires**

Monsieur Convert propose comme chaque année la révision des tarifs des services périscolaires. Il précise que la révision est calculée par l'application d'un coefficient de 1,0144 sur les tarifs actuels et donne lecture des prix modifiés.

Restaurant scolaire

Prix TTC appliqués par LEZTROY	Présence journalière au rest. scolaire	Prix en € du repas/enfant	
		Tarif actuel	Nouveau tarif (application coefficient 1,0144)
Maternelle : 3,80 €	1 enfant	4,75	4,82
	2 enfants du même foyer fiscal	4,25	4,31
Elémentaire : 3,95 €	3 enfants du même foyer fiscal	4,07	4,13
	4 enfants du même foyer fiscal	3,98	4,04
Adulte : 4,17 €	Repas adulte	7,13	7,23
	P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)	1,71	1,73

GARDERIE

	Prix actuel	Nouveau tarif
- Du matin	1,36	1,38
- Du soir et mercredi midi	1,71	1,73

ETUDE SURVEILLÉE

	Prix actuel	Nouveau tarif
	1,71	1,73

Monsieur le maire demande au conseil municipal de valider ces nouveaux tarifs qui seront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le conseil municipal accepte les nouveaux tarifs comme présenté ci-dessus.

POUR : 14 dont 1 pouvoir

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (M. Girardin)

➤ **Marché « Réhabilitation et extension du complexe N.MERCIER**

○ Avenants

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'avancée des travaux de réhabilitation et d'extension du complexe N. Mercier et de la pré-réception des travaux

prévue mi-juin.

Tout au long de ce chantier, des modifications ont été apportées ce qui entraîne des plus ou moins-values sur le marché des différents lots.

Il liste pour chaque lot concerné, les caractéristiques des avenants.

Lot 04 – Gros-Œuvre

Entreprise : GREG Constructions
Zone de l'Héron – 355, Pré Viboud
73110 LA ROCHETTE

Montant du marché initial HT : 306 023.09 €
Montant de l'avenant HT : 17 873.86 €
% d'écart introduit par l'avenant : 5.84 %
Montant du nouveau marché HT : 323 896.95 €

Lot 05 – Charpente bois – LMC

Entreprise : S.N.G.
15, allée des Frenes – ZI Le Vernay
73460 SAINTE HELENE SUR ISERE

Montant du marché initial HT : 99 984.95
Montant de l'avenant HT : 7 342.35 €
% d'écart introduit par l'avenant : 7.34 %
Montant du nouveau marché HT : 107 327.30 €

Lot 06 – Etanchéité

Entreprise : ED2S
ZA de Plan Cumin
295, rue de la Jacquère
73800 LES MARCHES

Montant du marché initial HT : 46 539.04
Montant de l'avenant HT : 3160.00 €
% d'écart introduit par l'avenant : 6.79 %
Montant du nouveau marché HT : 49 699.04 €

Lot 10 – Cloisons – Doublages – Faux Plafonds

Entreprise : MILLION SARL
La Matassine
73370 LE BOURGET DU LAC

Montant du marché initial HT : 61 868.89 €
Montant de l'avenant HT : 15 560.00 €
% d'écart introduit par l'avenant : 25.15 %
Montant du nouveau marché HT : 77 428.89 €

Lot 11 – Carrelages - Faïences

Entreprise : GAZZOTTI SARL
200, chemin des Cores
73420 DRUMETTAZ CLARAFOND

Montant du marché initial HT : 47 921.28 €
Montant de l'avenant HT : 11 859.00 €

% d'écart introduit par l'avenant : 29.70 %
Montant du nouveau marché HT : 59 780.28 €

Lot 13 – Peintures

Entreprise : MILLION SARL
La Matassine
73370 LE BOURGET DU LAC

Montant du marché initial HT : 33 951.61 €
Montant de l'avenant HT : 3 830.00 €
% d'écart introduit par l'avenant : 11.28 %
Montant du nouveau marché HT : 37 781.61 €

Lot 15 – Electricité – Courants forts – Courants faibles

Entreprise : ENGIE INEO
617, rue Denis Papin
73290 LA MOTTE SERVOLEX

Montant du marché initial HT : 59 709.38 €
Montant de l'avenant HT : 9 575.09 €
% d'écart introduit par l'avenant : 16.04 %
Montant du nouveau marché HT : 69 284.47 €

Monsieur le maire après avoir présenté tous ces avenants, demande au conseil municipal de l'autoriser à les signer.

Le conseil municipal valide tous ces avenants et autorise le maire à signer ces avenants.

POUR : 14 dont 1 pouvoir
CONTRE : 1 (M. Girardin)
ABSTENTION : 0

III - AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Madame CAVALLO Sandrine donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la réunion du conseil municipal du 23 avril 2018.

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2018
LISTE PC / DP / CU / AT accordés ou refusés depuis le Conseil Municipal du 23/04/2018

DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DÉPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
PERMIS D'AMÉNAGER					
PA 17 C 3002	KP PROMOTION	20/11/2017	Lotissement 16 lots	Villarcher	Accordé le 28/05/2018
PERMIS DE CONSTRUIRE					
PC 18 C 1004	PHARAMAND Jean-François	19/02/2018	Extension bâtiment pour création logement	Chemin des Bigornes	Refusé le 02/05/2018
DÉCLARATIONS PRÉALABLES					
DP 18 C 5015	AU JARDIN DES PLANTES	11/04/2018	Panneaux photovoltaïques	Rue des Belledonnes	Accordée le 03/05/2018
DP 18 C 5016	GONNET Roger	19/04/2018	Rénovation façades et création porte	176 rue Pré Fontaine	Accordée le 17/05/2018
DP 18 C 5017	BONFILS Audrey	24/04/2018	Réfection toiture	100 place de l'Eglise	Accordée le 15/05/2018
DP 18 C 5019	ZANCANARO Jean-Paul	04/05/2018	Panneaux photovoltaïques	75 chemin du Berlinguet	Refusée le 04/06/2018
DP 18 C 5021	LAURENT Delphine	14/05/2018	Transformation garage en habitation	35 impasse du Château	Annulée le 04/06/2018
CERTIFICAT D'URBANISME					
CU 18 C 2016	VINCENT Henri	06/04/2018	Maison jumelée	820 rue de la Dent du Chat	Refusé le 28/05/2018
CU 18 C 2017	VINCENT Jeannine	06/04/2018	Maison jumelée	820 rue de la Dent du Chat	Refusé le 28/05/2018
CU 18 C 2020	Maître ASSIER	27/04/2018	Appartement RAVIER	91 chemin de la Combe	Arrêté le 09/05/2018

CU 18 C 2021	Maître BORDET	09/05/2018	Ancienne mairie	238 rue Centrale	Arrêté le 14/05/2018
CU 18 C 2022	Maître ASSIER	22/05/2018	Appartement RAVIER	91 chemin de la Combe	Arrêté le 23/05/2018
CU 18 C 2023	Maître MONGELLAZ	28/05/2018	Appartement PLAQUIN-MAHE	439 rue de la Plaine	Arrêté le 27/03/2018

A l'issue de cette lecture, Monsieur GIRARDIN souhaite connaître l'avancée du dossier de permis de construire déposé par NEOSSENS, projet immobilier sur le centre bourg. Madame Cavallo l'informe que ce dossier est toujours à l'instruction et que la demande de pièces complémentaires a retardé l'examen de ce dossier.

III - TRAVAUX

➤ Modes doux – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant N° 1

Monsieur le maire informe l'assemblée que pour le marché de travaux relatif à l'aménagement la sécurisation et/ou la création de cheminement doux, 5 secteurs ont été définis :

Secteur 1 : aménagement du parking de l'école de musique pour 80 000,00 €

Secteur 1bis et 2 : aménagement de la rue Centrale, du parking de l'école de musique jusqu'au giratoire Eiffage pour 70 000,00 €

Secteur 2 : aménagement de la rue Bouvard Dessous, du giratoire Eiffage jusqu'au Chemin du Gas pour 230 000,00 €

Secteur 3 : aménagement d'une liaison piétonnes du giratoire Eiffage, jusqu'au hameau de Villarcher pour 210 000,00 €

Secteur 4 : aménagement et embellissement de l'entrée Nord depuis le Rond-point de l'aéroport jusqu'au chemin des Marais pour 180 000,00 €

Secteur 5 : aménagement de sécurité Route de Sonnaz pour 130 000,00 €

Soit un total HT de travaux de 900 000,00 €

La maîtrise d'œuvre pour le suivi de ces travaux a été confiée au Cabinet AIXGEO.

Sa rémunération a été calculée sur ces montants prévisionnels et avec un taux de 5,9 % soit 53 100 € ht.

Le secteur 1 a fait l'objet d'un premier marché. Les travaux ont été réalisés et réceptionnés en date du 2 décembre 2016.

Un deuxième marché (secteurs 1bis et 2) est en cours de réalisation et les travaux sont confiés à EIFFAGE.

Des aménagements complémentaires ont été demandés par le maître d'ouvrage lors des phases d'études (plateaux surélevés, cheminements piétons, chicane) ayant pour effet, une augmentation du montant des travaux.

Montant du marché à l'ouverture des plis (secteurs 1bis et 2) :	419 985,38 €ht
Un avenant aux travaux à été notifié à l'entreprise en mars 2018 pour	16 970,72€ ht
Soit un montant total des travaux de :	436 956,10 € ht

Le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre dont le taux reste inchangé soit 5,90 % , passe de 53 100 €ht à 61 180,41 € ht

Les trois secteurs restants sur le dossier des « Modes doux » feront l'objet d'une étude en fin d'année 2018 et les travaux seront entrepris courant 2019.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant.

Le conseil municipal autorise le Monsieur le maire à signer cet avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet AIX GEO. Cet avenant porte le montant de la rémunération à 69 759.70 €ht.

POUR : 14 dont 1 pouvoir
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (M. Girardin)

➤ Rénovation et extension du complexe N.Mercier.

Monsieur BURDET fait un point sur l'avancement des travaux et rappelle que la pré-réception de ce chantier est envisagée mi-juin.



Dans la salle de Terre Nue et à l'étage, la dalle est coulée en attente de la pose du sol souple, pareillement à l'étage.



Dans l'entrée de la Salle Belle Eau, le bar a été enlevé, le carrelage des sanitaires a été réalisé. Les locaux destinés, l'un, au rangement des tapis pour la Gymnastique Volontaire et l'autre, matériel et produits d'entretien pour le service entretien des bâtiments, sont terminés.

L'aménagement extérieur entre les deux salles, est en cours. Le terrassement a été effectué pour recevoir prochainement le béton désactivé.

Dans la salle Belle Eau, les murs seront repeints.

Monsieur le maire constate que tous ces travaux ont été réalisés, tout en maintenant, au mieux, le déroulement des activités des associations et pour cela, il les remercie vivement de leur compréhension pour la gêne occasionnée.

IV – ENFANCE - JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

➤ Ecoles

Restaurant scolaire

Madame BERNON donne quelques informations sur le restaurant scolaire dont la moyenne de fréquentation avoisine les 140 repas jours. Le fonctionnement est facilité par l'installation du self.

Plusieurs communes se sont déplacées pour visiter et se renseigner sur le self mais aussi sur le prestataire qui nous livre les repas.

➤ DEFI MOBILITE

Madame Bernon informe, l'assemblée, qu'il a été organisé un défi des écoliers « Mobilité » le vendredi 27 avril. Celui-ci a rencontré un grand succès.



De nombreuses familles ont modifié leur mode de déplacement ce jour-là.

Elle présente ensuite l'analyse de cette journée, avec des déplacements différents et en fonction des classes.



Plan de l'école et environs : VOGLANS

CLASSE	EFFECTIF ELEVES CE JOUR	A PIED	EN TROTINETTE	A VELO	EN COVOITURAGE	EN BUS	EN VOSTURE	% modes doux
PS	19	2			2		9	52,6%
MS	25	7					18	28,0%
GS	22	7		2			13	40,9%
TOTAL	66	22	0	2	2	0	40	39,4%
CP	21	8	1		1	1	10	52,4%
CP/CE1	20	15		1			4	80,0%
CE1/CE2	23	9	1	1	1		11	52,2%
CE2/CM1	26	11	1	7	3		4	84,6%
CM1/CM2	25	13		5	2		5	80,0%
TOTAL	115	56	3	14	7	1	34	70,4%

Trois lignes « Pédibus » ont été mises en place.

L'une, avec un départ de Bellevue, une autre, du chemin de Sonnaz au droit du lotissement Les Massettes

Ligne Pédibus Bellevue

École de Voglans

La pédibus fonctionne le vendredi

A l'heure de midi, les enfants et parents se retrouvent à l'école pour aller à pied jusqu'à l'école.

Vous êtes intéressés ? contactez le parent référent **Laetitia BESNARD** Tél : 06 65 58 59 40

Agence Ecomobilité gwonae@dodac.fr agence-ecomobilité.fr 04 70 70 78 47

GRAND LAC

Ligne Pédibus Chemin de Sonnaz

École de Voglans

La pédibus fonctionne le mercredi et le vendredi

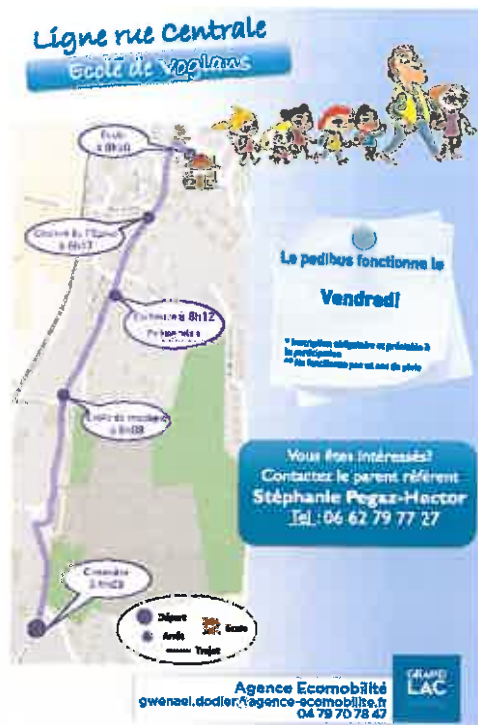
Le départ se fait depuis l'arrêt de bus au chemin de Sonnaz pour aller à pied jusqu'à l'école.

Vous êtes intéressés ? contactez le parent référent **Isabelle VINET** Tél : 06 87 87 66 37

Agence Ecomobilité gwonae@dodac.fr agence-ecomobilité.fr 04 70 70 78 47

GRAND LAC

et la troisième, de Bouvard, plus précisément du cimetière.



Elle remercie les parents d'élèves qui se sont investis dans ce projet.

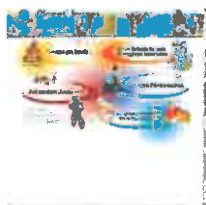


Des aménagements de sécurité ont été réalisés (marquage au sol)

Le parking de l'école de musique sera utilisé comme parc relais pour les enfants venant de Villarcher et souhaitant prendre la ligne de Pédibus (arrêt école de musique)



➤ Planèt' Jeunes



Elle poursuit avec une information sur le centre de loisirs de Planèt'Jeunes qui accueillera les enfants de 3 à 11 ans dans les locaux de Voglans, (Garderie - Gymnase - salles Nivolet - Dent du Chat - salle de sieste à l'école maternelle) à compter du 10 juillet et jusqu'au 31 août 2018

V – VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION

Madame Bernou présente les animations prévues sur le mois de JUIN 2018

Dimanche 24 juin 2018 : 2ème «Olympiades pour tous »

Ouverte à tout public : enfants, parents et grands-parents

- Inscription à partir de 9h30 le matin - début des jeux 10H
- Gratuit - Petite restauration sur place

Loisir Musique

Mardi 26 juin et Mercredi 27 juin 2018 :

concert/spectacle de fin d'année des élèves à 19h30 à la salle Belle Eau de Voglans.

Entrée 6 € - Gratuit pour les moins de 12 ans

Le Club de Football E.S.V.V organise son **CONCOURS DE PETANQUE**

« CHALLENGE PEPETTE » le **Samedi 30 Juin 2018**

- À la ZI de Pomaray à SONNAZ - Début du concours à 14 h 00

BIBLIOTHEQUE VOGL'ENLYRE

Mercredi 6 juin 2018 :

- ❖ Atelier "Les bébés signeurs" Chanter, jouer, raconter en langue des signes bébés. Intervention de "Paumes d'éveil", animatrice certifiée BBFMS, de 9h30 à 10h30 - Pour les enfants de 0 à 3 ans - Gratuit - Sur inscription - places limitées
- ❖ Atelier gourmand d'Aurélie de la boulangerie « Les délices de Loré » à Voglans

A l'occasion de la fête du pain, séance sur le thème de la farine :

- 🍷 La farine, c'est quoi ?
- 🍷 Comment fabrique-t-on la farine ?
- 🍷 Petite réalisation créative pour la fête des Pères
- 🍷 De 14h à 16h - Pour les enfants à partir de 6 ans - Gratuit - Sur inscription - places limitées

Samedi 23 juin 2018 :

Dans le cadre de l'Opération Premières Pages et en partenariat avec Savoie-biblio, "ChanChaSignes", spectacle animé par Cindy Troille, « Mes mains parlent » de 9h30 à 10h30, un spectacle pour les enfants de 6 mois à 3 ans - Entrée libre-Gratuit.

Avant que cette séance soit clôturée, Monsieur Girardin demande qu'une barrière, au droit du chemin qui dessert la voie ferrée, avant le pont SNCF sur la rue Centrale, soit posée empêchant les prostituées de se rendre avec leurs clients vers l'antenne SNCF.

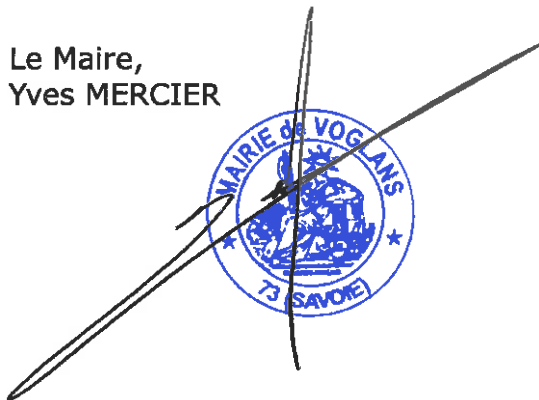
Monsieur le maire l'informe que non seulement il y a les prostituées mais aussi les gens du voyage qui profite de ce chemin pour faire leurs besoins.

Un courrier a été envoyé à la SNCF pour la pose d'un portail mais qu'à ce jour, aucune réponse n'a été faite. Il précise qu'il relancera les services de la SNCF.

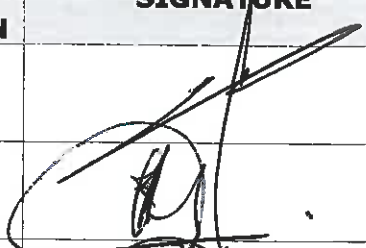



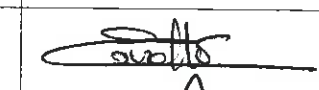
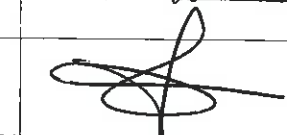


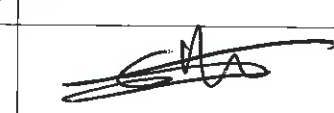
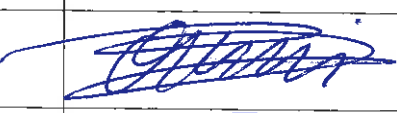

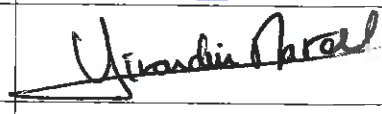
A l'issue de ces échanges, Monsieur le Maire clôt cette séance du conseil municipal à 21 h 45mn et informe que la prochaine réunion aura lieu le 02 juillet 2018.

A VOGLANS, le 12 juin 2018

Le Maire,
Yves MERCIER



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 JUIN 2018

NOM - PRENOM	FONCTION	PRESENTS	POUR CONTRE ABSTENTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	Oui	Pour	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	Oui	Pour	
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	Oui	Pour	
BURDET Eric	3 ^{ème} adjoint	Oui	Pour	
CAVALLO Sandrine	4 ^{ème} Adjointe	Oui	Pour	
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	Oui	Pour	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	Oui	Pour	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	Non	-----	-----
ELHOMBRE Daniela	Conseillère municipale	Oui	Pour	
POLLIER Andréa	Conseillère municipale	Oui	Pour	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	Oui	Pour	
CORREIA DA SILVA-PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Oui	Pour	
GIRARDIN Marcel	Conseiller municipal	Oui	Abstention	
ANDRE Isabelle	Conseillère municipale	Non	-----	-----
MARTIN Catherine	Conseillère municipale	Non	-----	-----
BOUVIER Hervé	Conseiller municipal	Non	-----	-----
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Oui	ABSENT LE 02 JUILLET 2018.	
BOLLON Nicolas	Conseiller municipal	Non	-----	-----
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Oui		